

**TAXE DE SÉJOUR TERRITOIRE
MAURIENNE GALIBIER - Hiver 2020****Producteur de la donnée : communauté de
communes****Taxe de séjour****Usages potentiels**

- Informations importantes pour les touristes : quel logement choisir, tarif de la taxe, nombre de lits...
- Meilleure accessibilité de cette information aux touristes (mairie; office du tourisme et leur sites internet ou réseaux sociaux respectifs)
- Pour la collectivité : permet de connaître l'évolution des taxes de séjour au fil des ans, permet de connaître le montant qu'elle perçoit grâce à cette taxe précisément (d'où elle provient).
- Réguler la compétitivité entre les différents types d'hébergements

FICHE JEU DE DONNÉES

Inspiré de : "Datasheets for datasets" - arXiv:1803.09010

Raisons de la production de ces données

Raison informative : pour la collectivité il s'agit de connaître le montant de taxe perçu

Contenu des données

Les données classent les hébergements en différentes catégories et précisent pour chacune : le nombre d'hébergements, le nombre de nuitées ainsi que le montant total de taxe perçu.

Processus de collecte

Données collectées par la communauté de commune, de façon annuelle.

Fréquence de mise à jour

Le jeu de données doit être mis à jour, deux fois par an, après la saison d'hiver et celle d'été.

Licence

Licence ouverte

Mots clés

Taxe de séjour, hébergement, tourisme.

Attributions

Provenance : La Communauté de Communes

Considérations légales et éthiques

Retrait des noms de propriétaires.